

des paquets correspondant aux listes des bureaux de vote... par un petit répertoire confectionné par le Comité Libéral... Billaert tout en procédant au timbrage des cartes...

Le Nouveau-Lille avait fait inscrire tant de faux électeurs, pour frapper un grand coup, Billaert n'avait pas eu le temps de faire prévenir tout son monde par l'intermédiaire des sociétés de «Vingt Fraudeurs»... Billaert ne se trouva pas pour si peu.

Les entrevues du Café Bellevue

OU BILLAERT REMETTAIT DES CARTES A SON COMPÈRE POUR QUELLES SOIENT TRAQUÉES AUX FRAUDEURS.

Nos lecteurs savent maintenant comment Billaert a pu cuisiner à la Mairie, sous la direction de Binauld, ses malpropriosités électorales... Billaert fit avertir la police d'avoir à reprendre les cartes et à se présenter quelques jours plus tard dans les mêmes domiciles.

« Mais il n'avait pas compté avec la lassitude de l'opinion publique, stupéfaite à chaque élection de voir les gens les plus distingués même venir leur parti comme Billaert arriverait à s'échapper, et à se débarrasser de ses cartes, et à se faire passer pour un électeur de bonne foi... »

« L'heure du châtiment doit sonner ! Lorsque des hommes, investis d'un pouvoir d'un emploi, ont utilisé les moyens d'action que la confiance générale leur laisse entre leurs mains, pour violer les lois, pour fausser les résultats d'un scrutin... »

« Nous avons cité des preuves, nous avons énuméré des faits, nous avons toujours attendu un démenti, une protestation de Binauld et de ses bandes... »

« Nous avons cité des preuves, nous avons énuméré des faits, nous avons toujours attendu un démenti, une protestation de Binauld et de ses bandes... »

etc., les congréganistes trouvaient un aile pour se défendre de leurs défraques et se débarrasser de « pékins »... La table était mise, on faisait bombance et l'on buvait un bon coup de vin avant que d'aller recueillir des suffrages voies, dans les bureaux de vote.

Le dernier effort

LES SUPRÊMES PRÉPARATIFS DE BILLAERT LE JOUR DES ÉLECTIONS

Nous n'en avons pas encore fini avec ce Billaert : le jour des élections était un jour de grand affaiblissement pour lui... Le matin du Nouveau-Lille, il envoyait ses emissaires parer aux dernières éventualités. Manquait-il des cartes pour ses fraudeurs ? Vite il expédiait un émissaire bien sûr au Bureau des Elections d'ouest un complice se détachait avec le nécessaire.

Le parquet général veut se renseigner

IL DEMANDE COMMUNICATION DES DOSSIERS

On sait que depuis l'arrestation des frères à barbe, de leurs complices et l'ouverture d'une instruction relative aux tripoteuses électorales perpétrés à la Mairie, le Parquet Général a été tenu au courant de la marche de l'enquête relative à ces affaires... Or, le Parquet Général a demandé hier, que les dossiers des affaires De Clodet et Gaillet, Kain et Vilain, lui soient envoyés.

Les responsabilités

Nous avons tenu, hier matin, avec M. Gobert, une conversation au cours de laquelle nous lui avons posé la question suivante : « Au point où est l'instruction, voyez-vous, M. le Juge, se dessiner les responsabilités ? »

Ge ce que dit l'avocat de la partie civile

UNE MENSONGÈRE INTERVIEW LE L'ÉCHO DU NORD

L'« Echo du Nord » publiait hier soir une prétendue interview de M. Macquart, avocat de la partie civile dans la plainte déposée par Delory et Ghesquière, députés, contre le maire de Lille et X... pour fraudes électorales. L'« Echo » rapportait notamment ces paroles de l'avocat : « Je m'étonne de l'attitude de M. Gobert à mon égard. Il ne veut à aucun prix me donner connaissance du dossier. Certes, c'est son droit, mais il est de coutume que la partie civile peut, si elle le désire, prendre connaissance du dossier... »

LIRE DIMANCHE MATIN dans le « Réveil du Nord »

Un délit au Maire de Lille

La journée du juge d'instruction

M. le Juge d'instruction Gobert a consacré une partie de la matinée d'hier, à examiner la correspondance que lui a valu son enquête sur les fraudes électorales.

La Cour de Cassation et les fraudeurs électoraux

LE TEXTE DE L'ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION QUI DÉFINIT L'APPLICATION DE LA LOI DU 29 JUILLET 1912 A ROUBAIX

On se souvient que des congréganistes établis en Belgique avaient émis la prétention de voter à Roubaix sous le prétexte qu'ils étaient domiciliés fictivement dans cette ville... Davant M. le Juge de paix des cantons Est et Ouest de Roubaix, ces congréganistes

représentés par un tiers électeur colatin. M. Dehorter, soutint que la loi du 29 juillet 1912 ne les visait point... M. Spriet, défendeur, fit valoir au contraire que la loi du 29 juillet 1912 obligeait les Français inscrits à l'Étranger à ne voter que dans la commune où ils paient des contributions depuis cinq ans, ou bien dans la commune où ils ont rempli leurs obligations militaires.

LA CRISE MINISTERIELLE

Viviani a informé hier soir le Président de la République, qu'il acceptait la mission de constituer le Cabinet. — C'est aujourd'hui seulement, qu'il fixera le choix de ses collaborateurs.

La matinée de Viviani

Trois visites à l'Élysée

Paris, 5 juin. — Viviani, qui a quitté son domicile ce matin à 9 heures moins 10 est rendu tout d'abord au ministère de l'Intérieur, et de là, à l'Élysée, où il a conféré avec le Président de la République.

M. Bourgeois refuse. — Viviani au quai d'Orsay. — M. Combes à l'Instruction publique.

Au cours de la matinée, Viviani s'est entretenu avec MM. Malvy, Noulens, Messimy et Thomson, qu'il avait convoqués au ministère de l'Instruction publique.

Les démarches de l'après-midi

Paris, 5 juin. — Viviani a vu cet après-midi M. Léon Bourgeois, puis M. Combes, chez lequel il a rencontré M. Malvy.

A LA CHAMBRE

Paris, 5 juin. — La séance est ouverte à 3 heures.

M. Peytral se retire

Entre temps, M. Peytral, sénateur des Bouches-du-Rhône, accompagné de M. Sarrailh, gouverneur général de l'Inde-Chine.

Viviani accepte définitivement de former le Cabinet.

Paris, 5 juin. — Viviani s'est rendu à 10 heures au ministère de l'Intérieur, où se trouvaient déjà plusieurs membres du Parlement, à qui avait fait appel pour constituer son ministère.

La crise ministérielle

Viviani a informé hier soir le Président de la République, qu'il acceptait la mission de constituer le Cabinet. — C'est aujourd'hui seulement, qu'il fixera le choix de ses collaborateurs.

La matinée de Viviani

Trois visites à l'Élysée

Paris, 5 juin. — Viviani, qui a quitté son domicile ce matin à 9 heures moins 10 est rendu tout d'abord au ministère de l'Intérieur, et de là, à l'Élysée, où il a conféré avec le Président de la République.

M. Bourgeois refuse. — Viviani au quai d'Orsay. — M. Combes à l'Instruction publique.

Au cours de la matinée, Viviani s'est entretenu avec MM. Malvy, Noulens, Messimy et Thomson, qu'il avait convoqués au ministère de l'Instruction publique.

Les démarches de l'après-midi

Paris, 5 juin. — Viviani a vu cet après-midi M. Léon Bourgeois, puis M. Combes, chez lequel il a rencontré M. Malvy.

A LA CHAMBRE

Paris, 5 juin. — La séance est ouverte à 3 heures.

M. Peytral se retire

Entre temps, M. Peytral, sénateur des Bouches-du-Rhône, accompagné de M. Sarrailh, gouverneur général de l'Inde-Chine.

Viviani accepte définitivement de former le Cabinet.

Paris, 5 juin. — Viviani s'est rendu à 10 heures au ministère de l'Intérieur, où se trouvaient déjà plusieurs membres du Parlement, à qui avait fait appel pour constituer son ministère.

FEUILLETON DU 6 JUIN. — N. 73

La Dot

Fatale

par Georges MALDAGUE

Alors, en pensant que sans la suprême intervention de la vieille mère Soucaud, sans le crime, de son père, elle eût pu, en effet, aller prier sur ce tombeau de celle qui causait le mort horrible de sa mère, broyée par le roux du moulin, elle se trouvait heureuse d'avoir sur le secret qui la garderait de commettre ce sacrilège, plus heureuse encore de tenter la place de l'homme qui ignorait tout.

« Où est-ce que tu es allée ? » demanda Claude Varengeux en affirmant son regard bleu.

— Puis-je vous dire, dit-elle, que je n'en ai rien su !

— Tu ne s'es dévouée pas ; ses prunelles s'agrandirent, devinrent très larges.

— J'ai répondu avec un calme de glace : « Je pensais bien que vous saviez. »

« Où est-ce que tu es allée ? » demanda Claude Varengeux en affirmant son regard bleu.

— Puis-je vous dire, dit-elle, que je n'en ai rien su !

— Tu ne s'es dévouée pas ; ses prunelles s'agrandirent, devinrent très larges.

— J'ai répondu avec un calme de glace : « Je pensais bien que vous saviez. »

« Où est-ce que tu es allée ? » demanda Claude Varengeux en affirmant son regard bleu.

— Puis-je vous dire, dit-elle, que je n'en ai rien su !

— Tu ne s'es dévouée pas ; ses prunelles s'agrandirent, devinrent très larges.

— J'ai répondu avec un calme de glace : « Je pensais bien que vous saviez. »

« Où est-ce que tu es allée ? » demanda Claude Varengeux en affirmant son regard bleu.

— Puis-je vous dire, dit-elle, que je n'en ai rien su !

— Tu ne s'es dévouée pas ; ses prunelles s'agrandirent, devinrent très larges.

— J'ai répondu avec un calme de glace : « Je pensais bien que vous saviez. »

« Où est-ce que tu es allée ? » demanda Claude Varengeux en affirmant son regard bleu.

— Puis-je vous dire, dit-elle, que je n'en ai rien su !

— Tu ne s'es dévouée pas ; ses prunelles s'agrandirent, devinrent très larges.

— J'ai répondu avec un calme de glace : « Je pensais bien que vous saviez. »